

Résolution

du Comité économique et social de la Grande Région

Recommandations du GT 1 „Démographie et emploi / Innovations sociales“

adoptées par l'Assemblée plénière du CESGR le 13 novembre 2007
à Arlon



Recommandations du GT 1

„Démographie et emploi / Innovations sociales“

Création d'un portail numérique des citoyens de la Grande Région

Le CESGR estime nécessaire de regrouper et centraliser la profusion d'informations existant autour du thème de la Grande Région et des innovations sociales sous la forme d'un état des lieux des connaissances, et de mettre en place une source centrale qui soit accessible aux citoyens.

Le CESGR propose de créer un portail Internet basé sur le modèle de Wikipedia, qui mette à la disposition des citoyens de la Grande Région l'ensemble des informations disponibles sur les innovations sociales.

Selon le CESGR, il convient d'impliquer également les citoyens de la Grande Région dans la démarche de centralisation des études et des ouvrages de référence disponibles sur la Grande Région ainsi que dans l'élaboration d'un relevé des travaux réalisés.

Les objectifs

L'objectif visé est de créer une plateforme d'information et de service destinée aux citoyens de la Grande Région. Le Comité économique et social entend ainsi donner de nouvelles impulsions dans le cadre du dialogue social au sein de la Grande Région ; il souhaite également apporter une contribution active à la société civile et faire en sorte que la Grande Région prenne une dimension concrète aux yeux de ses citoyens.

Il s'agit de regrouper les sources d'information existantes qui ne sont à l'heure actuelle ni systématisées ni facilement accessibles. La spécificité ou la philosophie de ce projet est qu'il ne doit pas s'agir d'un simple outil de recherche et d'information, mais bien davantage d'un dispositif permettant également aux utilisateurs de prendre part activement à la collecte et à l'approfondissement des connaissances disponibles.

Durée du projet / Mise en œuvre

Ce projet est appelé à s'étendre sur toute la durée de l'actuelle période de programmation de coopération territoriale transfrontalière dans la Grande Région. Il est organisé autour de différents modules individuels et autonomes, mais conçus les uns en fonction des autres.

Au cours d'une première étape, il s'agira de concevoir une base de données consacrée aux thématiques occupant un rôle central dans le groupe de travail 1 « Innovation sociale », à savoir « Famille et activité professionnelle », « Qualification », « Relations employés-employeur ». D'un point de vue technique, la base de données doit être conçue de manière – après avoir accordé un droit d'accès - à permettre à un nombre maximal de personnes de mettre les connaissances individuelles à disposition de tous sans pour autant devoir passer beaucoup de temps à découvrir son fonctionnement et à entrer les données (= principe de Wikipedia modifié). Grâce à l'utilisation des technologies modernes d'information et de communication une plus large participation des citoyens aux questions portant sur le développement économique et social de la Grande Région pourra être atteinte.

Coûts et financement

Il a été estimé que la mise en œuvre du projet devrait requérir une durée prévisionnelle de trois ans. Concernant le financement, des coûts définitifs n'ont pas encore été évalués. En fonction de la nature et de l'envergure du module, il convient de partir du principe que les coûts annuels s'élèveront à au moins 150.000 euros. Le projet est appelé à s'inscrire dans le cadre du programme de coopération territoriale transfrontalière de la Grande Région, cofinancés par des fonds EFRE/FEDER de l'Union européenne. Etant donné que le CESGR ne dispose par d'un budget d'action, il s'avère nécessaire de trouver des partenaires disposés à contribuer au cofinancement. Le CESGR sollicite à cet égard le soutien des régions composantes de la Grande Région.

Les organisations représentées au sein du groupe de travail seraient disposées à apporter une contribution sous forme de ressources humaines en mettant en place un groupe de travail d'accompagnement.

Porteur du projet

Le CESGR n'étant pas doté d'une personnalité juridique, il n'est pas habilité à porter lui-même le projet.

Le CESGR salue la réaction du Ministre Président de la Rhénanie-Palatinat exprimée en faveur du Portail Citoyens, à l'occasion du Sommet intermédiaire du 10 juillet 2007, ainsi que la disposition du Land de Rhénanie-Palatinat de porter le projet.